

LE BERRY RÉPUBLICAIN

Jussy-le-Chaudrier veut démolir son église

Publié le 15/02/2017 à 07h00



Jussy le Chaudrier, le 31/01/2017, photo stephanie para. © Stéphanie Para

Il s'agit d'un cas rare. Face au danger de l'édifice, le conseil municipal de Jussy-le-Chaudrier a décidé, le 9 décembre dernier, de démonter l'église du village, datant des XIII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. L'ancien curé confirme la dangerosité de l'église.

Située à 187 mètres d'altitude, la grande église domine le village de Jussy-le-Chaudrier. Mais il n'est plus possible de visiter l'édifice qui peut accueillir environ deux cents personnes. Depuis le 5 avril 2011, un arrêté municipal interdit l'accès à l'église pour des raisons de sécurité. La veille, une paroi intérieure du bâtiment s'était effondrée.



L'accès à l'église est interdit pour des raisons de sécurité. Photos Stéphanie Para

De nombreuses fissures

Lorsque l'on s'approche de l'église, on s'aperçoit que le mur méridional penche dangereusement vers l'est. À l'intérieur, de nombreuses fissures parsèment la voûte, dans la partie située près du clocher. Le chœur semble moins affecté.



Des fissures sont visibles.

Face à ce danger, la commune a pris une décision radicale, le 9 décembre dernier, par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions : « Le conseil municipal décide de démonter l'édifice de l'église qui menace. » Le conseil municipal est également « favorable à la reconstruction en lieu et place d'une chapelle avec l'avis et le soutien financier du diocèse. » L'église est en effet propriété de la commune, comme pour tous les lieux de culte français construits avant 1905.

On ne veut pas démonter l'église par gaieté de cœur. C'est parce que l'on nous a dit qu'il y avait danger imminent.

De nombreux sites Internet se sont émus de la démolition annoncée, comme la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France ou l'Observatoire du patrimoine religieux, qui accuse le maire de détruire son église. « On ne veut pas démonter l'église par gaieté de cœur, répond Jean-François Pasqué. C'est parce que l'on nous a dit qu'il y avait danger imminent. » De plus, « les gens vont nous critiquer, mais personne ne peut venir nous

aider », poursuit le maire. Pour preuve, la première réunion publique organisée par la mairie n'a réuni que 25 personnes, dont 10 conseillers municipaux. La seconde a accueilli 50 personnes. Or, un engouement populaire est nécessaire si l'on veut remonter une chapelle.

Moi, j'avais toujours peur de rentrer là-dedans. Il y avait des fissures énormes. La voûte risquait de s'écrouler. Jean-Paul Maréchal (ancien curé de la paroisse de Sancergues)

Si l'arrêté municipal de fermeture date de 2011, le problème de stabilité de l'église est plus ancien. En 2012, une note des archives départementales du Cher expliquait : « Des malfaçons dans la reprise de la charpente, au XIXe siècle, conduisent aujourd'hui à l'écartement des murs de la nef et à l'effondrement d'une partie de la voûte. »

Le père Jean-Paul Maréchal, curé de la paroisse de Sancergues (dont fait partie Jussy-le-Chaudrier) de 2006 à 2016, se souvient que, dès son arrivée, il avait constaté des problèmes de stabilité de l'église : « Moi, j'avais toujours peur de rentrer là-dedans, raconte-t-il. Il y avait des fissures énormes. La voûte risquait de s'écrouler. »

Il se souvient d'avoir alerté le maire de l'époque. Mais depuis bien longtemps, les premiers magistrats de la commune n'auraient pas effectué de travaux : « Les maires successifs n'ont rien fait de cette église, sauf remplacer les tuiles du toit », insiste le père Jean-Paul Maréchal. « Dans les archives communales que nous avons concernant l'église de Jussy-le-Chaudrier, son sort a toujours été problématique à cause du manque de moyens de la commune et de l'absence quasi totale de moyens de la fabrique (ancien conseil paroissial) », précise Nathalie de Bühren, chef du service patrimoine aux archives départementales du Cher.

Peu de paroissiens

Par ailleurs, selon l'ancien curé, les paroissiens de Jussy-le-Chaudrier ne seraient pas nombreux : « Les gens du village, vous les comptez sur les doigts de la main. » Mais comme la messe, qui était célébrée tous les mois environ à Jussy-le-Chaudrier, accueillait aussi des paroissiens des villages alentour, l'assemblée pouvait monter, selon le père Jean-Paul Maréchal, à « une vingtaine de personnes ». Sachant qu'il n'y avait pas de célébrations en hiver, car l'édifice n'était pas chauffé.



La démolition de l'édifice semble inévitable.

Avec une église qui s'effondre et des paroissiens quasi inexistantes, la démolition semble inévitable. « C'est sûrement à mon avis la meilleure solution », déclare le père Jean-Paul Maréchal. Et quand on l'interroge sur le symbolisme de l'église, il relativise : « À La Chapelle-Montlinard et à Saint-Martin-des-Champs, il n'y a rien du tout. »

Le diocèse de Bourges devait nous recevoir mais il a préféré annuler la rencontre. « On en est à la prise de contact entre l'affectataire et le propriétaire, indique simplement le père Emmanuel Audat, prêtre référent de la commission d'art sacré. Il faut qu'on en parle ensemble et qu'on puisse en statuer ensemble. Le dossier sera évoqué rapidement. En cas de désaffectation de l'édifice, il y aura une procédure très stricte qui doit être suivie. »

Mais avant la démolition, il reste à avoir l'avis de l'architecte des bâtiments de France. « le dossier est en cours de traitement par les services de la Drac » indique la direction régionale des affaires culturelles.

Benoît Morin
benoit.morin@centrefrance.com